

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrêté n° 2014/20
Portant titularisation
De Sabine ZIMMERMANN

Le Maire de la commune de Wintzenheim-Kochersberg,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux adjoints techniques territoriaux ;

Vu la situation administrative de Madame Sabine ZIMMERMANN, adjoint technique territorial de 2ème classe stagiaire depuis le 01 juin 2013, classée à l'échelon 05 depuis le 01 février 2014 avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 2 mois 16 jours ;

Considérant que la manière de servir de Madame Sabine ZIMMERMANN a été satisfaisante pendant la période de stage ;

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Sabine ZIMMERMANN, adjoint technique territorial de 2ème classe stagiaire depuis le 1^{er} juin 2013, est titularisée à compter du 1^{er} juin 2014 et classée à l'échelon 05 avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 6 mois 16 jours.

Article 2 : A compter du 1^{er} juin 2014, Madame Sabine ZIMMERMANN bénéficiera des traitements et/ou des indemnités afférents à l'échelon 05 du grade de adjoint technique territorial de 2ème classe, indice brut : 339, indice majoré : 320.

Articles 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :
- au Comptable de la collectivité,
- à Monsieur le Président du Centre de Gestion,
- à l'intéressée.

À WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, le 10/06/2014

Le Maire,
Alain NORTH

Notifié le :

Signature de l'agent :